
Cinquième Assemblée
Bangkok, 15-19 septembre 2003
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et allocutions d'autres invités d'honneur).
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du Règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.
10. Échange de vues général.
11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention.
12. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6.

16. Dates, durée et lieu de la première Conférence d'examen et questions relatives aux préparatifs de celle-ci.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption du document final.
19. Clôture de la cinquième Assemblée des États parties.
